Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240423-132-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024 Publication : 24/04/2024



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 avril 2024 N° 32

OBJET: Adoption du compte administratif M49 de l'exercice 2023.

Date de la convocation:

10/04/2024

Nombre de membres Composants l'Assemblée :

15

Nombre de Conseillers

en exercice: 15

Nombre de membres

présents: 12

Nombre de votants: 14

Ouorum: 08

Secrétaire de séance Madame BIFERALI

Martine

L'an deux mil vingt-quatre, et le lundi 15 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur

COGGIA Jean-Dominique, 2ème Adjoint.

<u>Etaient présents</u>: Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI

Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur RAFFALLI

Louis, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

Etaient absents: Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA

Ludovic.

<u>Absents représentés</u>: Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur MALATESTA Ludovic

donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Téléphone: (33) 04 95 52 22 45

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240423-132-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024 Publication : 24/04/2024

Jonsieur COGGIA Jean-Dominique, 2^{ème} Adjoint délégué aux finances et aux budgets, donne lecture du document tel que dressé pour l'exercice 2023.

Sur exposé de COGGIA Jean-Dominique, 2ème Adjoint délégué aux finances et aux budgets,

ADOPTE par 9 voix POUR et 5 CONTRE (PASSALACQUA Jean-Louis, FENECH Carmel, LIBONATI Julie, ALFONSI Noëlle, ALZAPIEDI Antoine)

VU le Code Général des Collectivités,

VU le Budget Primitif M49 de l'exercice 2023 et de l'ensemble des délibérations modificatives qui si rattachent,

CONSIDERANT le compte de gestion établi de l'exercice 2023 par le Receveur Municipal et précédemment approuvé,

Après réunion de la commission compétente le 15 avril 2024,

ONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, précédemment approuvé.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats tels que présentés dans le document.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Le Président,

Jean-Dominique COGGIA